

# Compte rendu de la séance du 28 mars 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Pierrette DEFRANCE

## Ordre du jour:

1. Vote du compte administratif de la commune
  2. Approbation du compte de gestion de la commune
  3. Affectation du résultat 2016
  4. Vote des 4 taxes
  5. Vote du budget 2017
  6. Actualisation de l'indice fixant les indemnités de fonction des élus
  7. Demande de subvention DETR
  8. Affaires diverses
- Tours de garde pour le scrutin des élections présidentielles du dimanche 23 avril et 7 mai 2017

## Délibérations du conseil:

### Approbation du compte administratif et du compte de gestion ( 2017 009)

Le Maire ayant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2016.

Les opérations de l'exercice 2016 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	71 258.87
Recettes de fonctionnement	96 226.24
Résultat 2016	24 967,37
Résultat de clôture	133 393.36

Investissement	
Dépenses d'investissement	46 522.97
Recettes d'investissement	30 955.54
Résultat 2016	15 567.43
Résultat de clôture	31 786.93

Après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT), le conseil municipal, a l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE**

- d'approuver le compte de gestion 2016 du receveur
- d'adopter le compte administratif 2016
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.

Fait et délibéré à AVRAINVILLE, les jour, mois et an que dessus.

## Affectation du résultat 2016 ( 2017 010)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		108 425.99	16 219,50		16 219.50	108425.99
Opérations de l'exercice	71 258,87	96 226.24	46 522.97	30 955.54	102 214.41	127181.78
TOTAUX	71 258,87	204 652.23	62 742.47	30 955.54	134 001.34	235 607.77
Résultat de clôture		133 393.36	31 786.93			101 606.43
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		101 606.43
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		31 786.93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DECIDE**

- d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :
  - \* au compte 1068 pour 31 786.93 €
  - \* au compte 002 pour 101 606.43 €

Fait et délibéré à AVRAINVILLE, les jour, mois et an que dessus.

## Vote des 4 taxes pour 2017

Considérant que l'état 1259 n'a pas encore été envoyé, la commune n'est pas en mesure de pouvoir voter les taux des 4 taxes locales.

## Vote du budget 2017 ( 2017 011)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2017

Après délibération, le budget est mis au vote.

Le budget 2017 est adopté tel que présenté ci dessous :

- **Section de fonctionnement** :
  - Dépenses : 193 921,17 €
  - Recettes : 193 921,17 €
- **Section d'investissement** :
  - Dépenses 90 513,53 €
  - Recettes 90 513.53 €

Fait et délibéré à AVRAINVILLE, les jours, mois et an que dessus

### Actualisation de l'indice fixant les indemnités de fonction des élus ( 2017 012)

Le Maire rappelle à tous les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites.

Cette indemnisation est destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat. Le Code Général des Collectivités Territoriales la prévoit dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a relevé à compter du 1er janvier 2017, l'indice brut la fonction publique de 1015 à 1022. Ce relèvement impacte les indemnités des élus. En effet, les articles L.2123-20 et 2123-23 du CGCT prévoient que les maires et les adjoints des communes perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème suivant :

Population (habitants)	Taux (%)	
	Maire	Adjoints
Moins de 500	17	6,6

Considérant que la délibération n°17/2015 fixant les indemnités aux élus faisait part de l'indice 1015, il est nécessaire de redélibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par x voix pour x voix contre et x abstentions,

→ **DECIDE**

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire à 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de la fonction de maire à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- précise que l'actualisation s'opérera rétroactivement au 1er janvier 2017.

Fait et délibéré à AVRAINVILLE, les jour, mois et an que dessus.

### Demande de subvention DETR ( 2017 013)

Les travaux d'aménagement de l'espace de l'air de jeux et de son environnement paysager a pour but de revaloriser le centre du village . Ces travaux prévu au budget 2017 peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. FORTERRE, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par x voix pour, x voix contre et x abstention,

→ **DECIDE**

- de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :
  - \* travaux d'aménagement de l'espace aire de jeu et de son environnement paysager. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT : 5 993.00 €

Fait et délibéré à AVRAINVILLE, les jour, mois et an que dessus.

